



Paris, le 21 Novembre 2017

L'Union Nationale de l'Apiculture Française remet officiellement le label APi cité® 2017 à 28 communes qui aiment, protègent et défendent les abeilles et les pollinisateurs sauvages

Mardi 28 Novembre 2017 à 15H

Conseil Economique Social et Environnement - Palais d'Iéna – Paris 16^{ème}

Au-delà de ses combats syndicaux pour la défense des apiculteurs et de la filière, l'UNAF a créé, en 2016, le label APi cité®, à but non lucratif, pour valoriser l'implication des communes dans la préservation des abeilles domestiques et des pollinisateurs sauvages. Ce Label récompensera, en 2017, l'engagement environnemental de 28 communes allant de 235 à plus de 80 000 habitants.

Gilles Lanio, Président de l'Union Nationale de l'Apiculture Française, vous convie à la remise officielle des labels APi cité®, ainsi qu'au « Point Presse » qui suivra

en présence du Comité de labellisation représenté par :

Dominique Céna, Secrétaire adjoint et Porte-parole de l'UNAF

Marlyse Boucour, Administratrice de l'UNAF

Denis Asfaux, Secrétaire de l'Association Française d'Agroforesterie

Jean-Pierre Gueneau, Président d'Hortis

Emmanuel Berrod, Chargé de programme Noé Conservation

avec le soutien du Ministère de la Transition Ecologique pour le déploiement du label APi cité® sur l'ensemble du territoire

MARDI 28 NOVEMBRE 2017 à 15H

Conseil Economique Social et Environnement

Palais d'Iéna – Paris 16^{ème}

Le label APi cité® se situe dans le prolongement du programme Abeille, sentinelle de l'environnement® : il s'inscrit dans cette même philosophie de prise de conscience et de sensibilisation sur le rôle primordial de l'ensemble des pollinisateurs dans le maintien de la biodiversité comme de nos ressources alimentaires, et la nécessité d'actions efficaces pour les protéger. De nombreuses communes s'engagent concrètement aujourd'hui dans cette dynamique, interdisant par exemple l'usage de pesticides dans les jardins publics, plantant des essences mellifères, installant des ruches en ville, ou mettant en place des programmes de sensibilisation autour de cette problématique dans les écoles. Ces actions traduisent une forte demande sociale de nature en ville, à laquelle les collectivités tentent de répondre.

En 2016, les premiers labels APIcité® ont été décernés à 17 communes : Dijon (21) - Montberon (31) - Paris (75) - Tarbes (65) - Amiens (80) - Clermont-Ferrand (63) - Javerdat (87) - La Grigonnais (44) - Mèze (34) - Pernes-les-Fontaines (84) - Saint-Pierre-D'Amilly (17) - Thionville (57) - Villeveyrac (34) - Vitrolles (13) - Boutigny-sur-Essonne (91) - Montdardier (30) - Saint-Mandé (94). Ce sont près de 3 millions de citoyens qui ont été déjà sensibilisés et concernés par cette cause.

L'objectif de ce label, accordé pour deux ans, est donc de valoriser les politiques locales en matière de protection des abeilles domestiques et des pollinisateurs sauvages. Chaque commune peut en faire la demande. Au-delà de la récompense officielle, le label est une réelle incitation à la mise en place de pratiques favorables aux abeilles domestiques et aux abeilles sauvages. Il doit soutenir un projet municipal cohérent en faveur des pollinisateurs, et une bonne qualité de vie environnementale pour les habitants.

Le label APIcité® se décline en fonction du degré d'engagement de la commune en une, deux ou trois abeilles.



Démarche reconnue



Démarche remarquable



Démarche exemplaire

Les critères sont répartis selon cinq grandes thématiques : Développement durable - Gestion des espaces verts – Biodiversité - Apiculture – Sensibilisation.

Pour en savoir plus : <http://www.unaf-apiculture.info/nos-actions/le-label-apicite-r.html>